

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



Société des Courses DE NANTES

La Société des Courses de Nantes donnera cette année ses quatre premières réunions de printemps les 23 avril, 21, 25 et 28 mai.

Première journée : Dimanche 23 avril
49.700 francs de prix

Deux prix de 8.000 francs au trot, l'un pour chevaux de 3 ans, l'autre pour chevaux de 4 à 8 ans.

Deux prix au galop de 10.000 francs et 11.200 francs.

Le prix de Lucinière, steeple, de 10.000 francs.

Le prix du 3^e dragons, military de 2^e série.

Deuxième journée : Dimanche 21 mai
54.400 francs de prix

Le prix de la Société d'Encouragement, 16.100 francs.

Deux courses au trot, dont le prix de Gèvres de 9.000 francs, au trot attelé, pour chevaux de 3 à 6 ans.

Le premier prix de la Société des Steeple-chase de France : 10.800 fr.

Le prix de Vouvan, steeple-chase pour chevaux de demi-sang.

Comme l'année dernière, cette épreuve se courra sur la piste des steeple ordinaires.

Troisième journée :
Jeudi de l'Ascension, 25 mai

101.950 francs de prix

La grande journée traditionnelle de la Société des Courses de Nantes.

Le prix du Cens, 10.000 francs, pour gentlemen-riders.

Le Grand Prix de la Société du Demi-Sang, 20.000 francs, pour trotteurs attelés de grande classe, nés et élevés en France.

Le Grand Prix de la Société des Courses de Nantes, 35.000 francs, au galop.

Le prix Jeanne-d'Arc, steeple-chase militaire de 1^{re} série, et le prix Barbe-Bleue, steeple-chase, 20.000 francs.

Quatrième journée : Le 28 mai

61.600 francs de prix

Le prix du Bois-Rouaud, au galop, 18.000 francs.

Le prix des Trotteurs, au trot monté, 8.000 francs, réservé aux chevaux de la région de l'Ouest (3 ans).

Le prix du Plessis, steeple-chase, 11.000 francs, et le prix de Viozau, cross de 10.500 francs en terrain varié.

Ces épreuves variées et richement dotées (267.650 francs) attireront vraisemblablement beaucoup de chevaux et les nombreux sociétaires et amis fidèles de la Société des Courses de Nantes assisteront, cette année, au Petit-Port, à de brillantes luttes sportives.

La carte d'abonnement de 100 fr. pour homme a été maintenue.

La cotisation des sociétaires est de 120 fr. Elle donne droit à une carte homme, deux cartes dame ou enfant, valable pour les six réunions, et six cartes de voiture.

Les personnes qui désireraient être membres de la Société des Courses de Nantes, sont priées d'adresser leurs demandes au siège de la Société, 2, rue de Bréa, avant le 20 avril.

Cette année, les prix des entrées journalières ont été diminués ; c'est une agréable mesure.

Carte homme pesage, 20 fr. au lieu de 25 fr. Carte dame pesage, 10 fr. au lieu de 15 fr. Carte de tribune, 40 fr. Pelouse, 3 fr. Voiture, 3 fr.

Toutes les voitures pourront se placer à l'intérieur de l'hippodrome, car, par mesure d'ordre, il n'y aura plus de stationnement autorisé pour les voitures aux abords du champ de course, sauf pour les autobus et les taxis.

Quand vous allez au café, ne commettez pas l'erreur de demander un Porto.

La Chambre de Commerce française de Lisbonne estime que 90 pour 100 du Porto importé en France n'a de Porto que le nom.

Donnez la préférence aux vins de liqueur français, aux authentiques Banyuls, aux véritables Frontignan.

Pratiquez la véritable solidarité viticole française.

Luttes contre les Charançons et Parasites des greniers

De différents côtés on nous questionne sur les procédés de lutte contre les charançons, qui envahissent les greniers et s'attaquent aux tas de blé. Cette destruction s'impose aujourd'hui plus que jamais pour les cultivateurs désireux de conserver leur grain, ou ayant passé un contrat de report à la ferme jusqu'au 30 septembre prochain.

Ainsi que nous l'avons déjà écrit en ce Bulletin, après avoir passé l'hiver dans les fentes du plancher ou des murs, les charançons se réveillent au printemps et commencent à apparaître en avril. Ces insectes bruns, de trois ou quatre millimètres de long, possèdent en avant de leur tête une petite tarière, avec laquelle la femelle creuse sur chaque grain un petit trou dans lequel elle dépose un œuf. Un petit ver sort bientôt de l'œuf et dévore toute la farine du grain. Six semaines après la ponte, le ver se transforme en insecte adulte et il peut y avoir quatre ou cinq générations au cours de la belle saison. Un seul couple de charançons peut ainsi engendrer 5 à 6.000 insectes dans l'année !

Nous n'avons pas, hélas ! que les charançons à redouter dans nos greniers. Il y a encore l'alcute des céréales, petit papillon nocturne, argenté, qui vole avant la moisson et pond un œuf sur le grain de blé en épi. Quelques jours après apparaissent des petits vers rougeâtres, ou jaunâtres, qui sont renversés avec le grain au grenier. La chenille rouge le grain et se transforme en nymphe ou chrysalide avant de devenir papillon. Celui-ci peut engendrer une seconde génération qui passe l'hiver dans les greniers.

La teigne des grains est un papillon encore plus petit que l'alcute. Il ne sort pas des greniers et pond sur les tas. Chaque larve atteint plusieurs grains, qu'elle agglomère à l'aide d'une sorte de fil soyeux. Elle passe l'hiver à l'état de chenille. Il est nécessaire de s'en débarrasser, en même temps que l'alcute et les charançons.

Comme procédés de lutte, nous avons les moyens préventifs et les moyens curatifs. Il est toujours préférable de recourir aux premiers.

Comme MOYEN PREVENTIF avant de mettre du grain dans un

grenier, il faut effectuer un nettoyage sérieux, blanchir les murs au lait de chaux à 10 %, et pour mieux détruire les insectes, il est bon d'y ajouter cinq litres de pétrole. Pour atteindre les larves au fond des fissures, on peut en outre effectuer une fumigation au soufre. Après avoir fermé soigneusement toutes les ouvertures du local, on y brûle 50 grammes de soufre par mètre cube d'air. Pour éviter les dangers d'incendie, si le plancher est en bois, on dispose le soufre en plusieurs petits tas, dans des écuelles en terre, et on place les récipients sur des plaques de tôle. On laisse agir les vapeurs de soufre 24 heures au moins et on aère fortement après.

Comme MOYEN CURATIF, on préconise de traiter le grain attaqué au sulfure de carbone. On peut s'en procurer chez tous les droguistes et pharmaciens. C'est un produit très inflammable et il ne faut pas fumer pendant sa manipulation, ni pénétrer avec une lumière à flamme nue dans le local que l'on vient de traiter.

Pour opérer, on étale le grain en couches de 50 à 60 centimètres d'épaisseur et tous les deux mètres on ménage de petits creux dans le tas. Dans ces petites cuvettes, on place des bols, des terrines ou des vieilles boîtes à conserve remplies de sulfure de carbone.

Il faut employer 25 grammes, soit environ 20 cm³ de sulfure de carbone par quintal de grains à traiter et recouvrir le tas de bâches, de toiles ou de sacs après y avoir disposé les récipients remplis de sulfure de carbone. On ferme soigneusement toutes les ouvertures du grenier et on laisse ainsi les choses pendant cinq ou six jours. Le sulfure de carbone s'évapore et ses vapeurs très lourdes pénètrent dans le tas de grains où elles asphyxient tous les parasites.

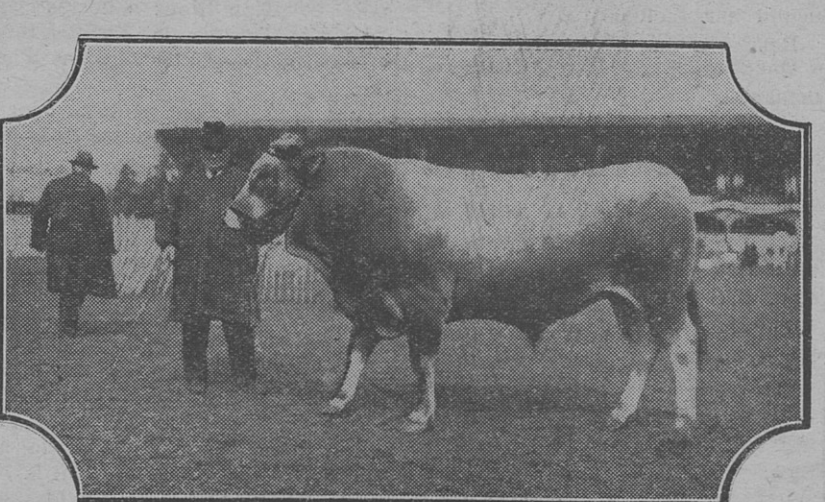
Avant de livrer le grain à la meunerie, on doit le pelletter vigoureusement après avoir aéré largement le grenier.

Puissent nos adhérents, avec ces quelques conseils, se débarrasser des teignes, alcutes, charançons et autres ennemis de nos greniers.

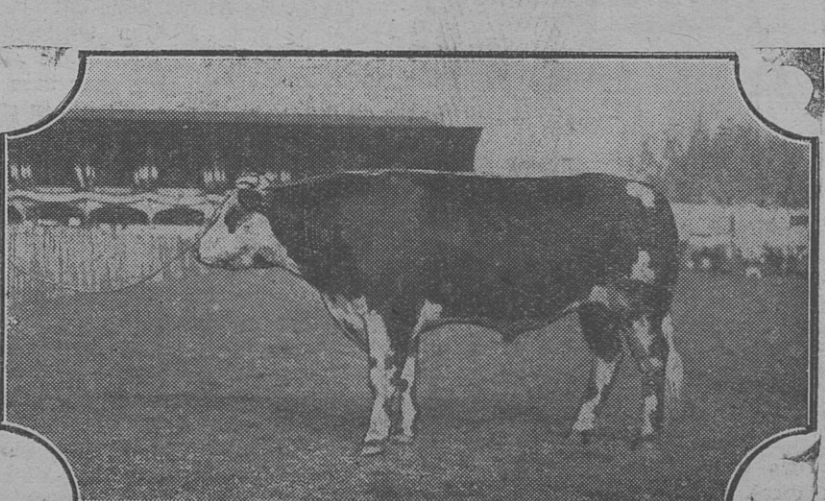
R. FAIVRE.

Notre Elevage à l'honneur

Deux Prix de Championnat à notre Concours de l'an dernier



TAUREAU NANTAIS n'ayant pas plus de deux dents de remplacement, à M. H. de Montaigu, la Bretesche, Missillac.



TAUREAU NORMAND n'ayant pas plus de deux dents de remplacement, à M. Priou Eugène, la Chalopinière, Sainte-Marie-sur-Mer.

Un Brin de Causette...

— Pour un poisson d'avril, tu parles d'un poisson, mon pauvre Yaume ! C'est à s'demander à quelle sauce qui vont nous manger.

— Qui ça, mon vieux Jeannot ?

— Dame les ceusses qui bouillottent tout nos économies, comme des requins qui sont et qui l'en ont jamais assez, rapport qui vont nous soutirer 1 milliard 630 millions, pour faire le plein de leur tonneau...

— C'est vrai qui vont ratisser les pensions des anciens combattants ?

— L'en est fort question. I pensant que pour les sacrifices, les anciens poilus se connaissent mieux que les autres, qui rouspètent ben un peu pour la forme, mais qui se laissant faire ben gentiment, rapport qui sont trop divisés.

— C'est toujours les mêmes qui s'ont tués, mon vieux Jeannot. Tas point vu, à propos, que pour les déclarations au Père Sèpteur, y vont nous obliger à tenir une comptabilité en règle ?

— Laisse les dan-venir chez nous, avec leur comptabilité. I vront si qu'on a le temps d'en faire et pis quel bénéfice qui reste avec le froment à 87 francs, les patates à 10 francs et tout à l'aventant. Mince de bénéfice alors ! Si que ça continuant personne voudra pu rester en ferme... on leur donnera not'place, avec tout le matériel par d'ssus le marché !

— Tas vu que le fils Tarteimpion avait abandonné son exploitation pour prendre un cabinet d'affaire et que le gros Michaud était obligé de quitter sa ferme rapport qui l'était trop endetté ?

— Ça n'a rien d'étonnant, père Yaume, la série faisant que commencer et on a point fini de rigoler malheureusement. Tas point vu que dans la fameuse loi des Finances, ils allaient taxer les citoyens d'après les « signes extérieurs ».

— Comment ça des signes extérieurs ?

— Dame, y aura des inspecteurs de travaux terminés, qu'iront rôder autour des contribuables, sans en avoir l'air, pour noter comment qui roulent, sur quel train...

— Alors ça sera des p'tits chefs d'garé !

— Laisse moi dan l'espuquer. Y vont noter sur quel train de vie y vivent. Si qu'un bonhomme a un auto de moins de dix chevaux : 600 francs de positions ; au d'ssus y paiera 1.200 francs. Pour un logement, ça sera le coefficient 3, si qu'il a d'autres demeures, coefficient 7. Et pi faudra aller voir chez Pierre et Paul combien qu'il a de domestiques, de gouvernantes, de précepteurs, de nounous pour ses gosses ?

— Mais ça c'est pu des « signes extérieurs » mon vieux Jeannot !

— T'en fais pas ! I sauront ben fouiller leur nez partout. Pour une femme, ça sera 6.000 francs, pis pour chaque des autres 9.000 francs à forfait, grosses ou maigres. Pour les hommes 12.000 francs pour le premier valet et 15.000 francs à forfait pour les suivants, même si qui servent à ren. On épluchera tertous les baux, les polices d'assurances, les testaments, on comptera combien de fois vous allez au café ou au cinéma, si vous recevez des connaissances, ou si que vous avez un dentier en or...

— Ça sera pu le moment d'en fiche plein la vue aux ouasins, ou aux copains !

— Ah mon vieux Yaume, c'est le retour au temps des vaches maigres et à la mode de la purée. De peur d'être taxés sur les « signes extérieurs » faudra qu'on sorte tertous en guenilles, corde au cou, prêts à être pendus !

maître Jeannot

Ne détruisez pas les crapauds

Une injuste légende considère le crapaud comme un méchant animal. C'est au contraire une bête douce et inoffensive, très utile dans les jardins, capable de détruire les mouches, les larves, vers, chenilles, limaces, etc.

Trucs de Maquignons

Quand il s'agit d'acheter une bête, le cultivateur ne saurait prendre trop de précautions et faire preuve d'assez de prudence. C'est qu'il a affaire à forte partie et qu'il court le danger d'être dupé.

Le maquignon exerce un métier dont on se méfie et non sans raison bien souvent : il est l'intermédiaire entre l'acheteur et l'éleveur. S'il restait honnêtement dans ce rôle, on n'aurait rien à lui reprocher, mais, la plupart du temps, son habileté professionnelle consiste, comme on dit, à « mettre dedans » celui à qui il achète et celui à qui il vend, en dépréciant la marchandise du premier et en trompant le second sur la valeur d'une bête dont les défauts ont été plus ou moins ingénieusement « maquillés ».

Qu'il achète au paysan un cheval grossier, mal entretenu, ayant le poil bourru, le ventre gros, le pied grand et plat, d'énormes masses de crins sur la tête et sur l'encolure et que, par ses soins habiles, il en fasse un animal plus fin, paraissant mieux musclé, c'est une habileté contre laquelle il n'y a rien à dire, mais qui n'est pas en dehors des moyens du paysan lui-même. Celui-ci pourrait tout aussi bien faire la « toilette » de son cheval avant de le mettre en foire et toucher sur celui-ci la plus-value dont bénéficie le maquignon.

Faire tomber le ventre n'est pas chose difficile, quelques purgations suffisent et, le ventre tombé, l'animal paraît bien plus grand.

Les longs poils du nez, des gâches, des oreilles, doivent être brûlés ; la bête ne sera plus bourru quand elle aura été tondue ; quant au toupet, à la crinière et à la queue, on les émondera et on les éclaircira ensuite avec une griffe de fer ; les fanons seront coupés aux ciseaux ; on excisera les chignons, châtaignes et ergots. Ce sera ensuite l'affaire du maréchal-ferrant de raccourcir le sabot, le creuser en dessous, en diminuer le pourtour.

L'animal grossier sera ainsi transformé et aura gagné 50 % de valeur marchande, rien qu'en changeant d'aspect.

L'art de bien présenter un cheval, et que les maquignons connaissent si bien, ne peut pas être regardé comme une fraude, quand on se contente de mettre en relief des qualités réelles. Cependant c'est déjà bien du maquignonage quand le cheval, amené contre un mur blanc et placé sur un terrain en pente, de façon à ce qu'il ait le devant plus élevé, est tenu par un petit homme, la tête à bout de bras ; sa silhouette ressort ainsi bien mieux à son avantage. De même lorsqu'il est « trotté » dans un passage étroit, la perspective le fait paraître presque gigantesque. Enfin, lorsqu'il est retenu devant et animé derrière à l'aide de petits coups de cravache inaperçus, il acquiert aussitôt une bien plus belle allure.

Mais l'on entrerait en pleine fraude si, à l'exemple de certains maquignons, avant de présenter une bête, on lui administrait le feu, aux flancs, à coups de fouet et, dans le ventre, à l'aide d'une forte ration de chènevis mêlé à l'avoine. De même lorsque, pour donner une belle prestance au cheval, on lui introduit dans l'anus un morceau préalablement maché de gingembre, ce qui force le pauvre animal à relever la queue et à lui donner une courbe gracieuse.

Fraude encore lorsque, pour masquer l'irritation ou la méchanceté d'une bête vicieuse, rendre momentanément docile et maniable un cheval « rieur », une jument « pisseuse », calmer les ardeurs d'un « bistourné » on lui fait avaler quarante grammes de laudanum dans une bouteille d'eau-de-vie ; l'animal, stupéfié par la drogue, reste tranquille pendant les quelques heures que dure le marché.

La « pousse » est masquée quelque temps par une forte saignée, un séjour de quelques semaines dans l'herbage ou un traitement à l'arsenic.

Rien de plus simple que de vieillir un cheval en lui arrachant les dents de lait ou de le rajeunir par la contre-marque.

D'autres fraudes consistent à diminuer les mollettes par l'application de bandes imprégnées d'astringents, à teindre les poils blancs d'un

cheval couronné, à masquer les défauts du pied à l'aide d'une râpe. On dissimule les seimes et les traces d'opération avec la gutta-percha ; on fait s'échauffer les épaules froides par un exercice préalable et, de même, les jarrets atteints d'éparvin secs ; c'est aussi le moyen de faire disparaître la boiterie rhumatismale.

On selle sur les épaules et on le fait monter à l'anglaise par un poids léger, un cheval qui a un vieil effort des reins.

Pour donner le change sur une tare ancienne, le maquignon pratiquera une blessure apparente mais sans gravité, dont il se sert pour prétexter la nécessité de vendre immédiatement.

Quand un cheval est maquignoné, pour lui plus de repos à la « montre » : saccades sur la bouche accompagnées de coups de cravache sournous ou de claquements de fouet ; il s'agit, en effet, que toujours en mouvement il échappe à une observation trop précise.

Un truc de maquignon assez fréquent : un cheval est acheté avec garantie en Normandie, par exemple, envoyé aussitôt dans le Midi ; deux ou trois jours après, le maquignon écrit au vendeur que le cheval est « cornard », que le marché est nul pour vice rhéibitoire et qu'on ait à le reprendre, à moins qu'on ne lui rembourse une bonne partie du prix versé. Généralement le vendeur, surtout si c'est un paysan, a peur d'un procès, il s'effraye aussi à la perspective des frais du retour de sa bête, ramené de si loin et, la plupart du temps, il « chante ».

Quand, par hasard, le vendeur répond qu'il préfère reprendre son cheval, vite le maquignon soumet celui-ci à une petite pratique, que nous nous garderons bien de livrer à la publicité et qui a pour résultat immédiat de le faire « corner » pendant huit jours, sans lui faire néanmoins aucun mal. Si le vendeur connaît le truc, c'est lui qui pourra faire marcher le maquignon, sinon c'est ce dernier qui le fera passer par où il voudra.

LONDINIÈRES, Professeur d'agriculture.



FARINE ET PAIN : M. Queuille vient d'autoriser les préfets à suspendre, à titre d'essai, pendant trois mois, le fonctionnement de la Commission consultative départementale, et, par suite, à laisser à la minoterie et à la boulangerie la possibilité de vendre les farines et le pain aux cours normaux résultant du libre jeu de la concurrence.

A TOULOUSE se tiendra, du 25 au 30 avril, un important Concours Régional Agricole, avec sections des divers animaux reproducteurs, aviculture, apiculture, pisciculture et sylviculture.

SOCIÉTÉ HIPPIQUE PERCHE. — RONNE : Le prochain Concours de la Société Hippique Percheronne de France aura lieu à Laigle (Orne), du vendredi 30 juin au dimanche 2 juillet.

PRESERVEZ VOS SEMIS des multiples insectes, en répandant sur le sol une légère couche de suite. Pour éloigner les lombrics au pied des jeunes plantes, arrosez celles-ci avec de l'eau dans laquelle vous aurez dilué un peu de suite de cheminée.

La détresse des fermiers américains

Les revenus bruts de l'agriculture américaine sont tombés de 12 milliards de dollars en 1929 à 5.200 millions en 1932, selon les résultats d'une vaste enquête ouverte par le département de l'Agriculture.

Les revenus globaux de l'agriculture, qui représentaient en 1919 17 % du revenu national total, sont tombés à 7 % en 1932. En 1931 47,2 % des revenus agricoles n'ont été absorbés par les impôts.

Depuis 1928, les prix moyens des produits agricoles ont baissé de 60 %, alors que les produits industriels achetés par les fermiers n'ont baissé que de 29 %.

La valeur des fermes, enfin, a baissé de 50 % depuis 1920, et 42 % des fermes sont hypothéquées.

La Révision des Baux à Ferme

La Loi est définitivement votée

TOUT BAIL A FERME CONCLU POUR AU MOINS TROIS ANS, ENTRE LE 1^{er} JANVIER 1924 ET LE 11 NOVEMBRE 1932, POURRA ÊTRE REVISÉ DANS LE DELAI DE TROIS MOIS À DATER DE LA PROMULGATION DE LA LOI.

ARTICLE PREMIER. — Tout fermier qui aura conclu, entre le 1^{er} janvier 1924 et le 11 novembre 1932 inclus, pour une durée d'au moins trois ans, un bail à ferme dont le prix sera payable soit en argent, soit en nature, pourra, dans le délai de trois mois à partir de la promulgation de la présente loi, à peine de forclusion, demander, par lettre recommandée avec avis de réception, ou par acte extrajudiciaire, au propriétaire de l'immeuble, objet du bail, la réduction du prix du fermage.

Tentative de conciliation

Art. 2. — Faute d'accord dans le mois qui suivra la demande, le propriétaire et le fermier comparaitront en personne, à la requête de la partie la plus diligente, devant le président du tribunal d'arrondissement, ou son délégué, ou est situé le siège de l'exploitation. Ce magistrat convoquera les parties à son audience huit jours au moins à l'avance, par lettre recommandée du greffier avec avis de réception.

En cas de cession de bail ou de sous-location, le président prescrira la mise en cause de tous les intéressés qui devront être convoqués dans les mêmes formes et délais en vue de la tentative de conciliation.

Le magistrat procédera à la tentative de conciliation. Si celle-ci demeure infructueuse, deux experts seront désignés, choisis, l'un par le propriétaire, l'autre par le fermier, sur la liste des électeurs aux Cham-

bres d'Agriculture du département ou sur la liste des experts agricoles du tribunal.

« Les experts nommés auront pour mission de donner dans un rapport déposé au greffe du tribunal, dans le délai d'un mois, à dater du jour de leur désignation, leur avis sur la valeur locative actuelle de l'exploitation, demander, par lettre recommandée avec avis de réception, ou par acte extrajudiciaire, au propriétaire de l'immeuble, objet du bail, la réduction du prix du fermage.

« Les parties devront comparaître en personne devant le magistrat, sauf en cas d'empêchement de force majeure dûment constaté. Elles pourront se faire assister et se faire représenter par un avocat ou un avocat régulièrement inscrit dispensé de procuration. »

Art. 3. — Dans le mois qui suivra le dépôt du rapport des experts au greffe du tribunal, les parties seront convoquées huit jours au moins à l'avance devant le président du tribunal qui sera à nouveau chargé de les concilier.

« A défaut d'entente, ou en cas de non comparution de l'une des parties, le président rend une première ordonnance fixant le prix du fermage.

« Il ajourne les parties à quinzaine, sur nouvelle convocation qui leur sera adressée, pour faire connaître leur acceptation.

« Si, lors de cette nouvelle comparution, les parties déclarent accepter, le président en dresse procès-verbal.

« Si le nouveau prix n'est pas accepté le président, à la requête de

l'une des parties, prononcera la résiliation du bail et mentionnera dans son ordonnance la date de sortie.

« Cette résiliation ne produira effet qu'à la fin d'une période de deux années outre l'année en cours.

« Néanmoins, si les pépinières sont dominantes dans la ferme et principalement établies par le fermier, le juge pourra prolonger le délai de résiliation, sans toutefois que celui-ci puisse excéder cinq années.

« Dans aucun cas, les délais accordés ne pourront dépasser la fin du bail.

« Toutefois, le fermier aura la faculté de mettre fin au bail à l'expiration de l'année qui suivra l'année en cours, à charge par lui d'en faire la déclaration au président du tribunal lors de la dernière comparution.

« Le nouveau prix de fermage pour la fixation duquel le juge pourra tenir compte des sommes versées ou devant être versées depuis le 1^{er} janvier 1932, sera applicable à partir du jour de la demande du fermier.

Indemnité de plus-value

« Même si le refus d'accepter le nouveau prix provient du fermier, celui-ci aura droit à une indemnité à raison des dépenses faites par lui, avant la promulgation de la présente loi, pour les améliorations foncières des biens loués, effectuées avec l'autorisation écrite du propriétaire et conformes aux usages locaux. En cas de désaccord, le montant de cette indemnité sera fixé par les tribunaux de droit commun. Cette indemnité sera égale au montant du dommage subi par le fermier, du fait qu'il n'aura pu jouir des améliorations par lui apportées au fonds, pendant la période comprise entre la date de la résiliation et la fin normale du bail.

« Les décisions rendues par le président du tribunal en vertu de l'article 2 et du présent article ne seront susceptibles ni d'opposition, ni d'appel. Dans la huitaine, elles seront notifiées aux parties par lettres recommandées.

« Elles seront susceptibles de pourvoi en cassation.

« Ces pourvois seront formés au plus tard dans un délai de quinze jours francs, à dater de la notification prévue à l'article précédent, par déclaration au greffe du tribunal, et notifiées, à peine de déchéance, dans la quinzaine par exploit d'huissier.

« Dans la quinzaine de cette notification, les pièces seront adressées à la Cour de cassation. Aucune amendement ne sera consignée. Le ministère d'avocat ne sera pas obligatoire.

« Ces pourvois seront portés devant la Commission supérieure de cassation.

ART. 4. — Dans la quinzaine qui suivra la décision prononçant la résiliation, le fermier pourra, par déclaration au greffe, renoncer à son action, le bail originaire devant, dans ce cas, continuer sans modification de prix.

« De même et dans les mêmes conditions de prix, et avant toute procédure, le fermier aura le droit de résilier son bail à l'expiration de l'année qui suivra l'année en cours. Cette demande devra être faite dans le délai d'un mois à dater de la promulgation de la loi, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ART. 5. — Aucune demande en réduction ne sera admise en ce qui concerne les baux définitivement expirés lors de la promulgation de la présente loi.

ART. 6. — Ne sont pas soumis à la présente loi les baux de chasse et de pêche, les baux de colonat partiaire qui ne comportent que le partage de produits agricoles.

« Dans le cas où le bénéficiaire de la révision sera un fermier général, le métayer pourra éventuellement bénéficier du droit à réduction suivant la procédure prévue à l'article 2, paragraphe 2.

ART. 7. — Les dispositions de la présente loi sont applicables aux baux de mines, de carrières, d'étangs servant à l'élevage piscicole, d'établissements horticoles, de culture maraîchère, de culture de champignons.

ART. 8. — Les frais seront répartis par moitié entre les parties.

ART. 9. — Les conventions de réduction de fermage qui seront passées entre propriétaire et fermier seront dispensées des droits de timbre et d'enregistrement.

ART. 10. — Le procès-verbal de conciliation, prévu au paragraphe 4 de l'article 3, ou l'ordonnance prononçant la résiliation prévue au paragraphe 5 de l'article 3, seront dispensés des droits de timbre et d'enregistrement.

ART. 11. — Dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, les fonctions du président du tribunal d'arrondissement, fixées par les articles 2 et 3 de la présente loi, seront exercées par le juge cantonal du canton où est situé le siège principal de l'exploitation.

Sacs à Grains

Nous pouvons fournir à nos adhérents des sacs neufs, aux dimensions et conditions suivantes, départ Nantes :

135 x 67 pds 800 gr...	4.10 pièce
122 x 60 — 620 gr...	3.30 —
122 x 57 — 620 gr...	3.30 —
120 x 60 — 610 gr...	3.25 —
135 x 68 — 1.100 gr...	4.90 —

Par quantités importantes, nous consulter.

Deux Journées Cynégétiques

Tous sommes heureux de relier à nos lecteurs le plein succès remporté par la Société Saint-Hubert de l'Ouest, pour ses deux jours de Fields-Trials donnés sur les superbes chasses de M. A. de Montaigu. Le dimanche 27 mars fut consacré aux chiens anglais et le lundi 28 aux chiens continentaux.

Le soleil avait bien voulu éclairer ces concours. L'organisation fut parfaite, le gibier très abondant et l'accueil cordial. Que le nouveau Président de la Société Saint-Hubert de l'Ouest veuille nous permettre de le féliciter pour sa première manifestation.

Il faut aussi reconnaître que M. de Silveira a su s'entourer de collaborateurs précieux : MM. M. Romefort et Huguet du Lorin, vice-présidents, qui sont des cynophiles distingués ; Mlle M. Ferronnière et M. G. Ferronnière, deux secrétaires actifs et d'un dévouement sans égal, et M. Fougeray, trésorier. Quels mots faut-il employer pour féliciter M. Auguste de Montaigu, ce grand sportif, à qui on peut décerner le titre de Mécène du sport canin !

Rien n'avait été épargné : son rendez-vous de chasse à la Croix de Kernan avait été organisé pour que tout le monde soit satisfait ; ses gardes, ses piqueux à cheval, son car étaient à la disposition de la Société ; sa maison de gardes donnait l'hospitalité aux juges et aux organisateurs, où un repas leur fut servi par les soins du maître-choux Rialand, de la Roche-Bernard.

LE PALMARES

Voici le palmarès des deux journées :

CHIENS D'ARRET ANGLAIS. — Concours international : 1. Eclair de Touraine, à M. Gouté de Gudannes ; 2. Vedette, à M. Berthelot ; 3. Cora, à M. de Cuverville ; 4. Caline du Martray, à M. Magnin ; 5. Cézette du Grand-Fougeray, à M. Levilin ; 6. Duc de Piriac, à M. Treutzel ; 7. M. T. H. : Eva, à M. Veinard ; 8. d'Armorie, à M. Treutzel ; 9. Fatima de l'Epoque, à M. Berthelot ; 10. Fiston.

des récolter, le haute qualité :
plantes sarclées, céréales, moins de risques, des bénéfices élevés par l'emploi judicieux du **Superphosphate de chaux** l'engrais phosphaté par excellence

au vicomte J. de Carheil, M. H. : Fady de la Grée-Blanche, à M. P. Taillandier ; Eclair, à M. Boulogne ; Fram, à M. Ruesch, M. S. : Dab de Bazoches, à M. Bouchereau ; Echec de Lieuran, à M. Sarzard, C. Q. N. : Apache, à M. P. Taillandier ; Flaneuse du Grand-Fougeray, à M. P. Taillandier ; Fée, à M. Belland.

Concours amateurs : 1. Fantine, à M. Piéven ; 2. Cafard de la Noë, à M. Récipon ; 3. Dick du Mont-Joyeux, à M. Emeriaud ; 4. Cézette du Grand-Fougeray, à M. Levilin ; 5. Eclair, à M. Boulogne ; 6. Eclair de Touraine, à M. Gouté de Gudannes ; 7. Witt d'Armorie, à M. Bertineau ; 8. Esomne, à M. Roulland ; 9. Coyotte du Don, à M. Récipon ; 10. Echec de Lieuran, à M. Sarzard ; 11. Fiamette d'Arvaot, à M. de Coutance, C. Q. N. : Fasto du Grand-Fougeray, à M. Lecomte.

CHIENS D'ARRET CONTINENTAUX. — Concours international : 1. C. A. C. Dona du Cosquerou, à M. Mège ; 2. Brac de Cornouailles, à M. P. Taillandier ; 3. Caillotte d'Emeraude, à M. E. Taillandier ; 4. Filon du Cosquerou, à M. Mège ; 5. Zoulou d'Armorie, à M. Treutzel ; 6. R. Esopo du Cosquerou, à M. Mège ; 7. Yrza d'Armorie, à M. Treutzel ; 8. Flair du Cosquerou, à M. Mège ; 9. Ardent de Gagny, à M. Maguin.

Concours amateurs : 1. Brac de Cornouailles, à M. Guinemer ; 2. Léda, à M. Gouté de Gudannes ; 3. Totote de Haute-Bretagne, à M. Pambrun ; 4. Elite, à M. Gouté de Gudannes ; 5. Diane, à M. Penvern ; 6. Ficelle du Rochellou, à M. Duchesne ; 7. Glen-Guid, à M. Binesse.

Sélection des Tubercules de pommes de terre à planter

Dans une communication à l'Académie d'Agriculture, M. Cadoret présente la méthode pratique suivante pour la sélection des tubercules de pommes de terre à planter :

- 1° Renouveler annuellement ses semences, de préférence venant d'un département plus au nord ou d'altitude plus élevée ;
 - 2° Dans la masse des tubercules, retenir comme semence, les tubercules souches, à peau fine, lisse, et à gros yeux ;
 - 3° Eliminer tous les tubercules durs à peau rugueuse (peau de crocodile), à germes filiformes ;
 - 4° Immersion dans l'eau salée, à 10 %, pendant trois heures, et séchage à la chaux ou à la cendre.
- Cette méthode de sélection procure une augmentation nette de rendement en tubercules de bonne qualité.

L'Électricité à la Foire de Nantes

SAMEDI 8 AVRIL

15 heures : Inauguration officielle du Palais de l'Électricité. Allocution de M. le sénateur Lurier. Conférence de M. Talureau, ingénieur du Génie rural. Projections.

LUNDI 10 AVRIL

Journée de la Cuisine

Maitre Dumont-Lespine

Le matin : Démonstration de cuisine bourgeoise.

14 h. 30 : Conférence aux pâtisseries, charcutiers et restaurateurs.

16 h. 30 : Démonstration de cuisine bourgeoise.

MARDI 11 AVRIL

Journée d'Électrification rurale

Le matin : Démonstrations d'appareils électro-agricoles.

14 h. 30 : Conférences et démonstrations.

M. Engelhard, rédacteur en chef de la revue « Le Génie Rural » : « Les Applications agricoles de l'Électricité ».

Délégué du Comité Hygiène et Eau : « L'Eau à la Campagne ».

M. Leprevost, ingénieur à la S. R. A. E. : « L'Électricité en Horticulture et Culture maraîchère ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

MERCREDI 12 AVRIL

Journée Industrielle

M. Servin, ingénieur des Arts et Manufactures, gérant de la revue « Le Chauffage électrique » : « Les Traitements thermiques ».

M. Blancherie, ancien élève de l'Ecole Polytechnique : « Les Charriots à accumulateurs ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

M. Thullier : « La Soudure électrique ».

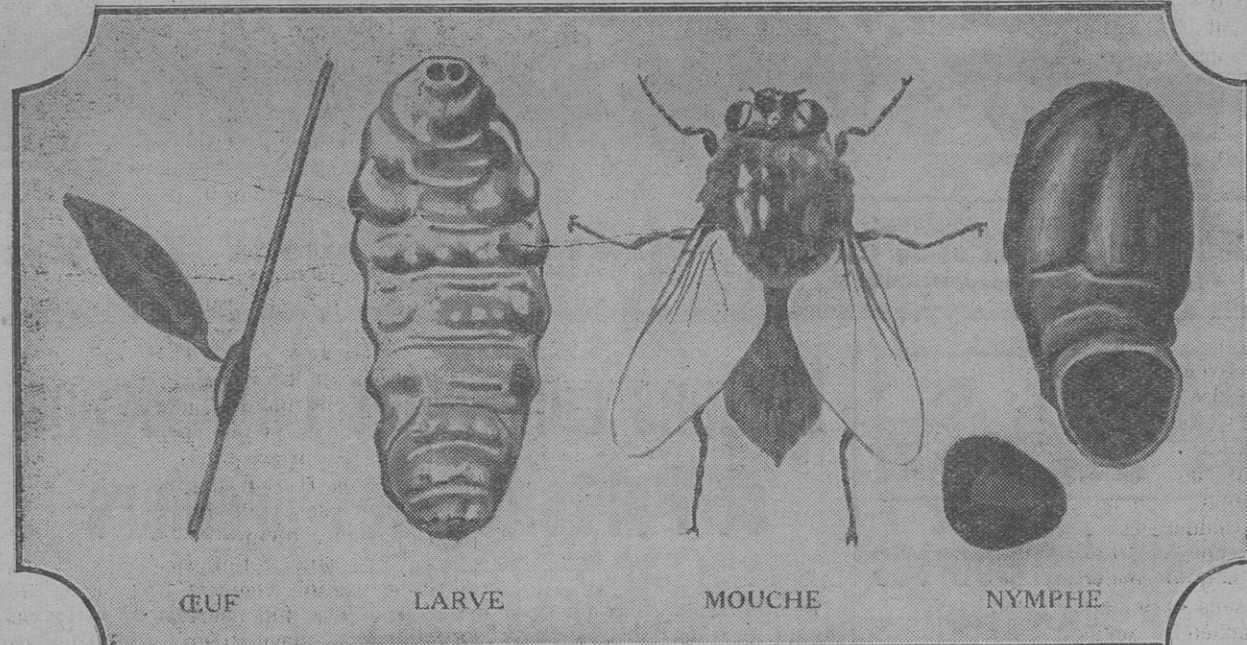
M. Thullier : « La Soudure électrique ».

Eleveurs, lutttez contre le Varron

Du mois de février au mois d'août, les bêtes bovines élevées à la prairie portent sur le dos des abeilles suppurantes désignées sous les noms de : tan, cestre, varron, etc... ; ces tu-

ent moins de lait (les Laiteries Coopératives danoises ont imposé la destruction des varrons). La viande est tachée à la saison des migrations. L'hypoderme effraye le bétail à la

alors appliquer une préparation parasiticide. A cet effet, nous avons fait faire une pommade au para-dichlorobenzène, très efficace, que nous pouvons livrer



meurs sont produites par la larve d'une grosse mouche velue, jaunâtre, difficile à capturer : l'hypoderme du bœuf.

Cette larve n'est pas inoffensive : les animaux, surtout les jeunes, souffrent beaucoup de la présence des abeilles qui leur couvrent le dos. Leur croissance est retardée. Les vaches

prairie et provoque les courses dites « de chaleur ». Le cuir varronné perd la plus grande partie de sa valeur : deux boîtes. En vente aux Bureaux du Syndicat à Nantes. Une boîte de pommade peut servir au traitement de cinq bêtes environ.

N.B. — A partir de 1932, les bovins présentés dans les concours ne doivent plus être porteurs de varron.

à nos adhérents au prix de 5 francs « de chaleur ». Le cuir varronné perd la plus grande partie de sa valeur : deux boîtes. En vente aux Bureaux du Syndicat à Nantes. Une boîte de pommade peut servir au traitement de cinq bêtes environ.

N.B. — A partir de 1932, les bovins présentés dans les concours ne doivent plus être porteurs de varron.

LA DÉFENSE VITICOLE

AVRIL. — VIGNES. — Pour vous assurer de bonnes vendanges, donnez du NITRATE DE CHAUX à vos vignes affaiblies par les maladies, son action est immédiate : Mettez-en 50 grammes par pied, dès la fin du labour de « Déchaussage ».

1933
La grande manifestation économique de province
XII^e FOIRE DE RENNES
29 Avril au 7 Mai inclus
Section Agricole : 6 DERNIERS JOURS

La Commission des boissons a procédé à une large consultation de toutes les grandes associations viticoles, au sujet des mesures à prendre avant les prochaines vendanges pour conjurer la crise viticole.

La Confédération Générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest était représentée par une délégation composée de MM. Jules Gautier, président de la C. G. V. C. O. ; Richier, Germain, Vavasseur, Soreau et Garnier.

M. Barthe, président de la Commission des boissons de la Chambre des députés, a d'abord rappelé la gravité de la situation et il a souligné l'importance de la réunion.

LIMITATION DES PLANTATIONS

Les Associations ont été appelées à se prononcer sur la proposition Jean Félix, interdisant toutes plantations nouvelles pendant trois ans — à l'exception des replantations, d'une part, et des plantations nouvelles de vignes dont le produit serait exclusivement destiné à la consommation familiale, d'autre part.

Toutes les Associations se sont déclarées, en principe, favorables à cet arrêt des plantations. Il est apparu, en effet, que les dérogations prévues par la loi du 4 juillet 1931 ont donné un nouvel élan aux plantations nouvelles (faites dans la limite des dix hectares) dans les régions méditerranéennes.

Les Algériens ont posé, en quelque sorte, la question préalable. Ils ont déclaré qu'ils ne pourraient accepter les mesures proposées que si l'on renonçait à la formule d'Avignon.

AMENAGEMENT DU MARCHÉ

Cette formule d'Avignon — on le sait — consiste à appliquer le blocage sur les quantités qui dépassent 55 millions d'hectos pour la métropole et 10 millions d'hectos pour l'Algérie, lorsque la récolte totale elle-même dépasse 65 millions d'hectos.

Les Algériens ont protesté avec la plus grande énergie contre cette proposition qui porterait atteinte, après eux, à l'unité douanière nationale. M. Serda, député de Constantine, a demandé l'aménagement du marché sur « des bases égales ».

M. Le Roy, porte-parole des viticulteurs de la métropole, a rappelé les différences qui existent entre les conditions de production de la métropole et celles de l'Algérie.

Finalement, après un débat passionné, les Associations de la métropole ont adopté à nouveau la formule d'Avignon, tandis que les Algériens votaient la proposition Serda.

DEGRÉ MINIMUM

Toutes les Associations ont été favorables à la fixation légale d'un degré alcoolique minimum fixé avant la récolte, en prenant pour base les années normales — étant entendu qu'en année normale ce degré pourrait être abaissé.

Au nom de la C.G.V.C.O., M. Jules Gautier est intervenu pour qu'on substitue au degré minimum une « composition » légale minimum pour les vins des régions septentrionales, telles que le Centre-Ouest. Cette proposition a été acceptée.

En ce qui concerne le degré minimum des vins de coupage, des critiques très vives ont été formulées contre les dispositions actuelles.

Toutes les Associations se sont déclarées favorables au relèvement à 9° du minimum légal alcoolique des vins de coupage, malgré l'opposition formulée par M. Jules Gautier. Le

président de la C.G.V.C.O. a défendu le point de vue des vignerons de l'Orléanais, du Vendômois et des autres régions hostiles à ce relèvement.

MOUTS CONCENTRÉS

Les groupements viticoles se sont déclarés en faveur de l'emploi des moutts concentrés sous certaines conditions.

Au nom de la C.G.V.C.O., M. Jules Gautier est intervenu pour bien marquer que l'emploi des moutts concentrés ne doit porter aucune atteinte au droit de chapitalisation reconnu à nos régions.

DISTILLATION OBLIGATOIRE

Les Associations viticoles ont demandé le maintien de la distillation obligatoire, avec exonération à la base et progressivité.

BLOCAGE

Elles se sont montrées favorables au blocage, tel qu'il existe actuellement, c'est-à-dire au-delà de 400 hectos.

REDEVANCES SUR LES RENDEMENTS

Le maintien des redevances sur les hauts rendements a été approuvé par tous les groupements viticoles qui ont envisagé la constitution de ressources plus importantes pour la défense du vin et la propagande.

•

Toutes les Associations viticoles, d'accord avec M. Barthe, président de la Commission des boissons, ont décidé d'intervenir auprès du Gouvernement pour que des mesures soient proposées d'urgence au Parlement, afin que, votées en temps utile, elles évitent une débâcle que tous les vignerons appréhendent justement.

C. G. V. C. O.

JARDINIERS - MARAÎCHERS

Le Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure groupe parmi ses adhérents un certain nombre de maraîchers ou de petits cultivateurs recherchant la production de légumes de primeurs ou s'adonnant à l'horticulture, aussi il s'est assuré la vente d'engrais spéciaux pour cette sorte de culture, engrais remarquables quant au dosage et à l'origine des éléments fertilisants. Ils contiennent en effet :

10 % d'azote du nitrate d'ammoniaque,

10 % d'acide phosphorique du phosphate bicalcique,

20 % de potasse du sulfate de potasse.

Pour en favoriser l'essai, les horticulteurs et maraîchers peuvent trouver au siège du Syndicat des sacs échantillons de cinq kilos, doses convenant pour 100 mètres carrés.

Nous invitons bien vivement tous les adhérents du Syndicat que la question de la fumure intensive des jardins intéresse, à prendre un ou deux sacs de cinq kilos pour faire un essai.

Naturellement nous sommes à votre disposition pour livrer toutes quantités plus importantes à nos adhérents, ils y ont intérêt, car les prix par quantités importantes sont toujours plus intéressants que les prix de détail.

Nous sommes parfaitement convaincus à l'avance du résultat que vous obtiendrez avec ces engrais, aussi nous vous les recommandons en toute confiance.

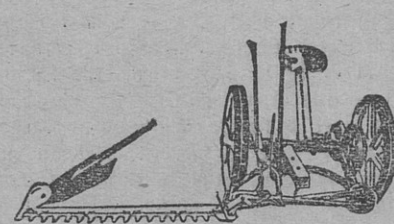
Machines Agricoles

Faucheuses

Une des premières et des plus anciennes marques françaises, de supériorité incontestable. Fabriquée avec le nouvel acier électrique, elle comporte des engrenages hélicoïdaux, silencieux, de faible usure, semblables à ceux des différentiels d'auto mobiles ; cinq coussinets bronze et des roulements à billes, une vitesse de coupe accélérée et des organes très élevés au-dessus du sol.

Grande souplesse d'articulation de l'accouplement et de la barre coupe-pesse ; trage direct sur la charrnette, avec ressort amortisseur. Long moyeu, douceur de traction et grande stabilité.

Nouveau graissage automatique sous pression « Lub ».



Notices et catalogues sur demande. Machines visibles à Nantes. Ces faucheuses se font toutes coupe à droite et sont livrées avec 3 lames, franco de port, et une garantie de 1 an, contre tous défauts de construction, ou de bon fonctionnement.

Modèles 1933, derniers perfectionnements :
Barre 1 m., att. à 1 cheval, 1.825 fr.
Barre 1 m. 15, att. à bœufs, à chx ou lrm... 1.900
Barre 1 m. 30, att. à bœufs, ou chevaux... 1.975
Remise à nos adhérents.

APPAREIL A MOISSONNER, pour ces trois modèles : 225 fr.
Autres marques, nous consulter.

ATTENTION !

CRÉDIT NANTAIS

Toutes Opérations de Banque et de Bourse
-- DEPOTS DE FONDS --
-- PAIEMENTS DE COUPONS --
-- LOCATION DE COFFRES-FORTS --

MAISONS DE COMMERCE accordant des remises à nos Adhérents sur présentation de leur carte

Alimentation
GAILLARD-BRIAND, Emile Poupard et C^{ie}, successeurs, rue d'Orléans, 13, et Ile-Gloriette, 17, Nantes. Remise 2 % (sauf sucres, sels, cristallins).
Ameublement
FOURNIER-GUÉRIN, 4, place de la Duchesse-Anne, Nantes. Remise 5 %.
NORDIN & FILS, 62, place Sainte-Elisabeth (près de la rue d'Erion). Remise 3 %.
MAISON MAGOT, 54, rue du Marché, Nantes, neuf et occasion. Remise 5 %.
Automobiles
SOCIÉTÉ NANTAISE DES AUTOMOBILES PEUGEOT, 5, quai de l'Ile-Gloriette, Nantes.
Remise 5 % aux syndiqués de la Loire-Inférieure sur fournitures directes, autres que voitures et pneumatiques.
Bandagiste
JEAN DESCHAMPS, 9, rue Boileau, Nantes. Remise 5 %.
Bazar
GRAND BAZAR DE LA BOURSE, F. Poirier, 50, rue de la Fosse et place de la Bourse, Nantes. Remise 5 %.
Bijouterie-Horlogerie
PAUL DIEDISHEIM, 2, rue Boileau, Nantes. Bijouterie, orfèvrerie, horlogerie. Remise 10 %.
ANDRÉ FAGOT, 24, rue de la Marine, Nantes. Bijouterie, joaillerie. Remise 10 %.
H. CHAPPELLE, 17, rue de la Barillerie, Nantes. Horlogerie, bijouterie, orfèvrerie. Remise 10 %.
PAVIN-PISSOT, 11, rue de la Barillerie, Nantes. Horlogerie, bijouterie. Remise 10 %.
H. LANGLOIS, 10, rue de la Marine, Nantes. Joaillerie, antiquités. Remise 10 %.
Bouchons
MARCEL NORMAND, 2, rue Guépin, Nantes. Articles de cave et Tonnelierie. Remise 5 % sur bouchons, articles de caves et les soins du vin.
J.B. TROUON, 7, quai Brancas, Nantes (près la Poste). Tous articles de cave. Remise 5 %.
Broderies
A. CHAPEAU, 8, rue Mathelin-Rodier, Nantes. Broderies or, argent et soie. Ornaments d'Eglise, Bronzes. Orfèvrerie. Remise 10 %.
Cadeaux
AU PACHA, R. Jacob, 9, 11, 13, passage Pommeraye, Nantes.
Articles p^r fumeurs. Remise 10 %.
Maroquinerie, cadeaux et souvenirs. Remise 5 %.
AU LOGIS BRETON, passage Pommeraye (galerie du milieu de l'escalier). Cadeaux et souvenirs. Remise 5 %.
Chapellerie
CHAPELLERIE MERCIER, F. Chesneau, 8, place du Pilon, Nantes. Remise 10 %.
TOURNIE, chapelier, 39, rue de Verdun, Nantes. Remise 10 %.
CHAPELLERIE DE LA BOURSE, 28, place de la Bourse, et rue Thurot, Nantes. Remise 5 %.
P. BOUILLE, chapelier, 5, rue de la Fosse, Nantes. Remise 10 %.
DELTY, chapelier, 21, rue Crébillon, Nantes. Remise 10 %.
MAXIMS, chapelier, 1, rue Boileau, Nantes. Remise 10 %.
Chaussures
PERROUIN VICTOR, 6, rue de l'Ecluse, Nantes. Remise 5 %.
J. BRIAND, « Au Chat Botté », 4, rue de la Fosse, Nantes. Remise 5 %.
CHAUSURES LEGENDRE, 20

Porcelaines
DUMIGRON, 9, rue de la Marine et 34, rue de l'Emery, Nantes. Porcelaines, faïences, cristaux, verreries etc... Remise 5 %.
Quincaillerie
L. DE ROUSSEAU, 2, quai des Tanneurs, 1, place du Cirque, Nantes. Remise 5 %.
Tissus
GEORGES GANUCHAUD & FILS, 13, 15, 17 et 19, rue de la Paix. Succursale, 5, rue Crébillon, Nantes. Remise 5 %.
AU PONT DE LA POISSONNERIE, A. Arrouet, 1 et 3, quai Duguay-Trouin, 2, rue Bon Secours, Tissus. Nouveauté et Confection. Remise 5 %.
AU PONT DE TOUSSAINT, Allo, peu, 1, rue Petite-Besce, Nantes. Tissus-Confection. Remise 10 %.
Vêtements
GRANDS MAGASINS DU PONT NEUF, 20, rue d'Orléans. Vêtements confectionnés et sur mesure pour hommes et enfants.
Remise 5 % (sauf certains articles réclames et vêtements de travail Lafont).
AU SANS PAREIL, 10, rue du Calvaire, Nantes. Remise 5 % (sauf réclames et spécialités).
A LA BELLE FERMIERE, 12, rue J.-J. Rousseau, Nantes. Remise 10 %.
MAISON GARNAUD, 5, quai l'Esplanade, Nantes. Remise 5 %.
VETEMENTS H. PETIT, 8, place du Commerce, Nantes. Remise 5 %.
AUX TRAVAILLEURS, rue Dos d'Âne, n° 52 (en face l'octroi de Pont Rousseau), Nantes. Remise 10 %.
Vins
ENTREPOS VINOLES DE L'OUEST, 8, rue Haudaudine, Nantes. Remise 3 % sur vins de table. Remise 5 % sur vins fins et liquors (marques exceptées).
CLISSON
LE MAO, Chaussures, rue Basse-du-Château, à Clisson. Remise 10 %.
PHARMACIE MENEUX, rue des Halles, à Clisson. Remise 5 %. Spécialités et Eaux Minérales exceptées.
LEGÉ
ERNEST GUIBERT, Tissus, à Legé. Remise 5 %.
Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.
Les tracteurs BERTRAND ne connaissent pas la crise, on a toujours besoin d'eux.
Tracteurs BERTRAND, Saint-Agnant-Marsais (Ch.-Inf.). Catalogue G.
Plus de Chevaux poussifs
Guérison radicale et rapide de toutes les affections des bronches et du poulain par le remède « SIROP FRUCTUS » du vétérinaire suisse « Bellwald ». Le Sirop (brevet) est un remède végétal. Nombreuses années de succès constants. Milliers de remerciements des propriétaires. Ne confondez pas mon produit avec d'autres que des gens qui ne sont pas de la partie essaient de vendre au détriment de vos chevaux. Prix ou la boîte de 14 tubes, impôts et frais compris, Fr. 35.50 franco.
Des avis pratiques concernant le régime et soins aux chevaux, ainsi que le mode d'emploi accompagnent chaque envoi. Afin d'éviter de graves erreurs, adressez-vous directement à l'unique dépositaire.
Monsieur le Professeur P. PARAT Saint-Jean-de-Gole (Dordogne)
Compte chèque postal 45732, Bordeaux. Tous les envois se font par poste, mandat ou virement postal avec commande.
FABRIQUE DE MEUBLES Félix DELAROUX Fils
21-27, rue des Hauts-Pavés - NANTES
Salles à manger. Chambres à coucher. Meubles rustiques. Meubles de l'Est. P. - Nos meubles étant fabriqués dans nos ateliers sont garantis. - LIVRAISON A DOMICILE.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

87. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés : Coudère 13 ; Seibel Rouge 4043, 5437, 5403, 5487, 6905, 7035, 8745, 8748, 8916. Prix spéciaux par grosse quantité. Authenticité garantie. S'adresser à Auguste L'herrien, viticulteur à la Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer.

216. — A vendre, beaux plants d'asperges « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser M. Robert-Morice, à Sainte-Luce (L.-I.).

55. — A vendre : vaches fortes laitières pour laitières et éleveurs, et génisses, saillies et non saillies, de race Normande garantie pure. Sérieuses références. A. Létréguilly, éleveur, Subigny (Manche).

63. — A louer pour le 21 septembre prochain, une ferme de 40 hectares, située à proximité du bourg d'Herbigny. S'adresser à M. Gérard, 3, quai Henri-Chevreau, Saint-Nazaire, ou à M. Leclair, agent d'affaires, La Roche-Bernard (Morbihan).

64. — Petit breack avec capote, en bon état, et harnais à vendre, région Couéron - Saint-Etienne-de-Montluc. On céderait également un fourneau à gaz, deux trons, excellent état. S'adresser au Syndicat.

65. — A vendre : 1^{er} Matériel de battage avec tracteur, état neuf. 2^o Poulie deux ans, type postière, douce, M. de Sorbay, Geneston-Montbert (L.-I.).

66. — A vendre, un bon cheval, 10 ans. Convientrait pour culture vignes. S'adresser au Syndicat.

67. — A vendre, appareil à traction « Perras », très bon état, attelage démontable, contenance 100 litres. S'adresser au Syndicat.

68. — A vendre 15 cordes de très beaux rondins de chêne. S'adresser M. Favreau, La Frémotte, Vertou.

69. — A vendre, 100 mètres tuyaux fer pour arrosage, 40 x 49, filetés, raccords avec brides ou manchons, état neuf. M. A. Boulet, à l'Artisier, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

70. — A vendre de gré à gré la propriété « La Politière », située dans l'Ile d'Oléron (Charente-Inférieure). Contenance : 18 hectares environ. S'adresser au Syndicat, qui transmettra.

71. — A vendre, charrette à cheval et harnais de culture, très bon état ; râtelier et faneuse, M. de Ternay, Pont-Saint-Martin (Loire-Inférieure).

DEMANDES

43. — Jeune ménage, sans enfant, demande place, mari jardinier, cultivateur, femme basse-cour, etc... Bonnes références. S'adresser au Syndicat.



Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour

Nantes, le 6 avril.	
Farine de froment.....	135
Blé nouveau, moralement sans ail, base 76 kil., l'hectolitre.....	82
Blé sans ail, base 76 kil., l'hectolitre.....	84
Blé sans ail, base 76 kil., l'hectolitre.....	84
Avoines grises ou noires.....	70
Avoines bigarrées.....	65
Sarrasin Bretagne.....	77
Sarrasin Loire-Inférieure.....	79
Orge indigène.....	67
Orge Maroc.....	57
Son bonne fabrication.....	43

Cours du Bétail

Cours du 31 mars

Syndicat de la Boucherie de Nantes	
VEAUX : 552. — Le demi-kilo, sur pied : 4.60 à 6.60, tous les kilos payables ; moyenne, 5.60.	
BOEUF : 4. — Le demi-kilo : de viande : 1 ^{re} qualité, 2.50 à 3 ; 2 ^e qualité, 2 à 2.50 ; 3 ^e qualité, 1.50 à 2. — Derrière : 1 ^{re} qualité, 4.50 à 5.25 ; 2 ^e qualité, 3.75 à 4.50 ; 3 ^e qualité, 3.25 à 3.75.	
MOUTONS : 298. — Le demi-kilo : 1 ^{re} qualité, 7 à 8 fr., 2 ^e qualité, 6 à 7 fr., 3 ^e qualité, 5 à 6 fr.	
AGNEAUX. — Sans tarif.	

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 552. — Le kilo sur pied : 4.60 à 6.60.
Il est à observer que ces prix s'entendent en ville frais de marché ; porto de kilo à dédaier, 0 fr. 80.
Moyenne des veaux : 4 fr. 80

Fourrages

On cote suivant lieux de production les 1.000 kilos :
Paille de blé en bottes..... 170
Paille d'orge en bottes..... 160
Paille d'avoine en bottes..... 165
Foin, les 500 kilos..... 185 à 200

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MAIRS

Nantes, le 5 avril.
Artichauts, les 12, 18 fr. — Asperges, le paquet, 10 fr. — Betteraves, les 12, 6 fr. — Carottes, le kilo, 0 fr. 60. — Carottes nouvelles, la botte, 2 fr. 25. — Céleri rave, les 8, 8 fr. — Céleri blanc, les 6, 3 fr. — Choux-pommes, les 16, 20 fr. — Choux-fleurs, les 11, 15 fr. — Cresson, les 12, 8 fr. — Chicorées, la douz., 3 fr. 50. — Endives, le kilo, 2 fr. 50. — Escarilles, les 12, 2 fr. — Epinards, le kilo, 2 fr. 50. — Laitues, les 12, 8 à 10 fr. — Mâche, le kilo, 2 fr. — Navets, la botte, 1 fr. 75 à 2 fr. — Noix, le kilo, 4 fr. — Oseille, le kilo, 1 fr. — Oignons, le kilo, 1 fr. 75. — Pommes, le kilo, 1 fr. 50 à 3 fr. — Pissenlits, le kilo, 2 fr. 50. — Poireaux, la botte, 3 à 5 fr. — Radis, les 12, 3 fr. — Salsifis, le paquet, 1 fr. 50. — Scorzonères, le paquet, 1 fr. 50. — Tomates, le kilo, 6 fr. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 20.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 5 avril.

POMMES DE TERRE. — Reprise de 3 à 5 fr., selon qualité.
On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise en vrac : Royale d'Orléans, 16 à 17 ; Hollande de Bretagne, 15 ; Saucisse rouge, grosses trites 22 à 23, toutes venant 18 à 20, du Loiret 23 à 25, du Poitou 23 à 24 ; Beauvais Sarthe, 18 à 19 ; Ronde jaune, de Bretagne 15 à 16, de la Sarthe 17, du Loiret 17 à 18 ; Berstelingen Nord, 22 à 23 ; du Loiret, 24 ; Rosa Marie, 25 ; Meuse, Ardennes, 22 à 23 ; Loiret, 20 à 22 ; Loir-et-Cher, 15 à 18.

Cours des Vins

Muscadet.....	850 à 950
Gros-plant.....	400 à 480
Noah.....	160 à 200
Seibel.....	380 à 425

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :
Bœuf. — 1^{re} catégorie, 6.50 à 11 fr.; 2^e, 2 à 3 fr.; 3^e, 1.50 à 2 fr.
Veau. — 1^{re} catégorie, 6 à 9 fr.; 2^e, 5.50 à 6.50 à 4.50.
Mouton. — 1^{re} catégorie, 9 fr.; 2^e, 7 à 8 fr.; 3^e, 4.50.
Porc. — 7 à 8.75.
Beurre. — 7 à 9.50.
Œufs. — La douzaine : 3.75 à 4 fr., Lapins. — 6.50 à 7 fr., Poulets. — 8.50 à 9 fr.

ANGERS

Poulets, la livre, 6 à 7 ; pigeons, la couple, 10 à 12 ; lapins, la livre, 2.50 à 3 ; œufs, la douz., 3 à 3.25 ; beurre, la livre, 8 à 8.50.
Veaux, le kilo, 5 à 6 ; porcs, 7 à 7.20 ; porcs de lait, l'unité, 240 à 280.

CANDE, 3 avril

Blé, 90-92 fr.; orge, 85 à 92 fr.; avoine, 85-90 fr.; paille, les 1.000 kilos, 150-180 fr.; foin, 300-350 fr.; beurre la livre, 8.75 à 9.25 ; œufs, la douzaine, 3.25 ; poulets, la couple, 35-42 fr.; canards, la couple, 30-38 fr.; oies grasses, le kilo, 8.50 à 9 fr.; lapins, la pièce, 11 à 14 fr.; pigeons, la paire, 9 à 10 fr.; Porcs gras, le kilo, 6.25-6.75. Porcs maigres, la pièce, 320 à 420 fr.; Porcillons, la pièce, 210 à 270 fr.

CLISSON

Blé, 87 à 88 fr.; avoine, 90 fr.; blé noir, 90 fr.; foin, les 500 kil., 200 fr.; paille, 115 fr.; poulets gras, la couple, 35 à 50 fr.; moyens, 26 à 44 fr.; petits, 30 à 35 fr.; lapins, la pièce, 10 à 13 fr.; œufs, la douzaine, 3 fr. 50 ; beurre, le 1/2 kilo, 8 à 8 fr. 50 ; bœufs gras, prix du kil. sur pied, 2.50 à 4 fr.; bœufs de travail, la paire 450 à 600 fr.; vaches grasses, le kilo, 2.50 à 3.50 ; vaches laitières, 1.200 à 2.600 fr.; veaux, le kilo, 5 à 5.50 ; porcs, 7 fr.; porcs de lait, 280 à 300 fr.

Foires et Marchés de la Semaine

Mardi 11 avril. — Boussay, Saffre, Fresnay, Guérande.
Mercredi 12. — Saint-Philbert, Teillé, Châteaubriant, Guéméné.
Jeudi 13. — Aigrefeuille, Carquefou, Ancenis.
Vendredi 14. — Sainte-Pazanne.
Samedi 15. — Grand-Auverné.

L'Imprimeur-Gérant : O. GRIMAUD.

A L'OCCASION DE PAQUES 10.000 PENDULES

DISTRIBUÉES A TITRE DE PROPAGANDE

aux lecteurs qui donneront une solution exacte et se conformeront aux conditions de notre

CONCOURS



Un embarras de voitures a séparé dans la nuit en trois groupes ces hommes-sandwiches. Chaque groupe formant un mot, veuillez nous indiquer la phrase qu'il formait avant d'être dispersé.

Découpez ce BON et adressez-le aujourd'hui même, avec votre réponse, au

CONCOURS "Service Pendules", 51, rue du Rocher à PARIS

Joindre une enveloppe timbrée portant votre adresse.

Rien à payer pour participer à ce Concours

321

ÉLEVÉURS
ASSUREZ vos troupeaux contre la MORTALITÉ
LA DOUVE tue des milliers de Moutons, Veaux, Génisses
TRAITEMENT PRÉVENTIF et CURATIF GARANTI par
LE FILIDOUVE
SEUL REMÈDE assurant d'une façon certaine et sans accident la guérison absolue de tout sujet traité.
Le PLUS SIMPLE, parce que livré en capsules faciles à absorber.
Le PLUS ÉCONOMIQUE, parce que sa composition d'acide filique pur est reconnue six fois plus active que l'extract d'éther de fougère mâle.
REMÈDE dont l'efficacité est tellement reconnue aujourd'hui qu'il est employé dans la FRANCE ENTIERE et les COLONIES.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUITS VÉTÉRINAIRES
2, rue Berthollet, PARIS (10)
Veuillez m'adresser votre brochure gratuite : POUR LES OVIDES ET BOVIDES CONTRE LA DOUVE
Nom et Prénoms.....
Adresse.....
Département.....

Anciens Etablissements NASSIVET et ONILLON
J. ONILLON
Successeur
Téléph. 144.97 17, Quai Baco - NANTES Maison fondée en 1854
Locomobiles Compound à 2 cylindres en tandem
Système breveté S.G.D.G.
Grande Economie de Combustible
Les Matériels de Battage Balteuses perfectionnées
les plus modernes et du plus haut rendement
VISIBLES à la FOIRE de NANTES

oh! les belles bêtes
Taurillons et génisses, vaches laitières, porcs, bœufs et moutons, poulets, chèvres, chiens, volailles, tous les animaux de la ferme sans exception tirant le plus grand profit de
RIZ
Intéressant pour l'entretien idéal pour l'engraissement
Ecrire au Bureau de Propagande 52, Rue de Richelieu, Paris (2^e)

Linoléum - Congoléum
Tapis - Toiles cirées
Le plus Grand Choix de la Région
3 SPÉCIALITES
AUX
LE GRAND BON MARCHÉ
1, Place Royale - NANTES
vous présente ses bien dévouées salutations; compte sur le plaisir de votre visite à l'occasion de la Foire Commerciale de Nantes; vous recommande spécialement pour le choix de votre Vêtement d'Été : Ses élégants costumes sur mesure, purs peignés, à 390 fr.; ses jolis costumes tout faits de bon usage courant, à 175, 185 et 195 fr.; et ses costumes de ville, très habillés, pure laine, coloris mode, à 225 et 250 fr., etc., etc. — Même Maison à Saint-Nazaire, Place Carnot.

Pendant la Foire
AU
GRAND PALAIS

LA CHATELAINNE

FABRIQUE
DES BAS
à son
STAND 343



VÊTEMENTS SIGRAND

NANTES - 16, rue du Calvaire - NANTES

actuellement
mise en vente des
DERNIÈRES NOUVEAUTÉS
DE PRINTEMPS

avec
**PRIX
EXCEPTIONNELS**

COSTUME VESTON droit ou croisé.	COSTUME VESTON très beau tissu, façon sup ^{re} .	PARDESSUS demi-saison, belle draperie.	COSTUME SPORT tissu dernière nouveau.	VAREUSE en tissu fantaisie depuis	COSTUME en sergé.
85.	195.	125.	85.	39.	65.
125. 175.	295. 395.	225. 325.	150. 250.	en covercoat depuis 75.	NORFOLK, tissu nouveau 85. 150.



PAR LES
PRODUITS GATE
EXTRA LA VRAIE MARQUE
T^{re} PH^{re} et E. GALICHÈRE - BELLO

Dépôts : Pharmacies Orion, à Nantes; Prevost, à Héric; Siard, à Puy-de-Frè; Garnier, à Pont-Château; Alain, à Savenay; Thibault, à St-Mars-la-Jaille; Turpin, à Nort-sur-Erdre; Le... à Plessé.

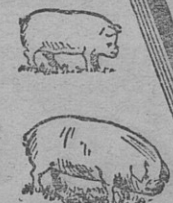
UNE FORTUNE 25 millions de lots non réclamés du Crédit National, Gré... du Foncier, Ville de Paris, Ch. Fer, etc., publiés avec tous les tirages (lots et gains) chaque dimanche. Abonn. 1 an 45 fr. JOURNAL TIRAGES FINANCIERS, Bureau 11, n° 6, Faubourg Montmartre, Paris

Le Gaz à la Campagne

Sans frais d'installation, sans danger grâce au Gaz « Butane », en bouteille. Adressez-vous au seul dépositaire spécialiste de l'industrie Gazière : La Société d'Applications Gazières et Électriques, 6, boulevard des Américains, Nantes, qui vous fera le service complet à domicile. Tél. 31-10

FERMIERS!!

Vos porcs s'engraissent-ils
au poids maximum?



Pour engraisser rapidement un porc, il est indis-

pensable :

1° De le tenir en excellent appétit. 2° De lui

éviter les maladies et surtout le « rachitisme »

Que faut-il faire pour cela?

Employer la « Provendeine » qui assure

l'appétit, la croissance, l'assimilation et

l'engraissement rapide des porcs.

Après trois jours, grâce à la

Provendeine, mon porc avait

retrouvé appétit et vigueur.

M. L. BICHET, La Bertrayère, Le

Horpe (Mayenne) nous écrit : « La

Provendeine est vraiment un produit re-

marquable pour l'élevage des porcs.

Pour la première fois j'en ai fait

usage pour un porc que j'engrais-

se, il n'avait plus d'appétit et avait de

la faiblesse dans tous les membres.

Je lui ai donné de la Proven-

deine et au bout de trois jours

il a retrouvé appétit et vigueur.

J'en conclus que la Provendeine

est un produit indispensable

dans l'élevage des porcs.

La « Provendeine » est

vendue partout en boîtes

de 14 frs, impôt compris.

Dépot pour

l'Ouest de la France :

Mme. Mals, L. Sandres, S. R.

10, Quai Richemont, 10

Rennes (Ile et Vilaine).

PROVENDEINE

HANGARS AGRICOLES METALLIQUES

Consultez les **ATELIERS LEBERT, PALLARD & Co**

9, Rue du Pavillon-Chinois - NANTES

Construction soignée - Prix et Devis gratuits sur demande

Nouveau DISTRIBUTEUR d'Engrais

Les deux distributions avec SEMOIR à la volée

montées sur le même bâti semés du même passage

DI TAILLÉUR **FAUCHEUSE** **PULVÉRISAT URS**

d'Engrais pour Vignes - Grand Débit

Spécial pour Vignes LA MEILLEURE La Pompe faisant le REEMPLISSAGE

passant par dessus le rang Roues Caoutchouc Débit : 3.000 litres

BARBIER Constructeur à SAINT-PAZANNE || **FOIRE COMMERCIALE** NANTES, Stand H || **La ROCHE-SUR-YON** Foire de Mai



GRAND PALAIS - Stand n° 264

E. Lefroid

au RAT GOUTTEUX

14, Rue de la Barillerie - NANTES

n'expose que des...

MEUBLES DE QUALITÉ

DES PLUS LUXUEUX AUX PLUS MODESTES

QUELQUES PRIX !

Chambre, ronce de noyer, depuis	1.875 fr.
Chambre galbée, ronce de noyer, 3 pièces . .	2.100 fr.
Salle à Manger, ronce de noyer, 8 pièces.	2.675 fr.
Salle à Manger galbée, ronce de noyer, 8 pièces	3.200 fr.

Vous serez bien servis
et vous paierez moins cher

AU SANS PAREIL

10, Rue du Calvaire, 10 - NANTES

RAYONS TRES COMPLETS

Vêtements pour Hommes et pour Dames
tout faits et sur mesures

Articles pour Première Communion

Tissus - Blanc - Couvertures - Literie - Meubles

Chaussures - Modes - Chapellerie

Articles de Ménage - Chauffage - Eclairage

Phonographes - Bicyclettes - Machines à Coudre

ACCORDEZ-NOUS VOTRE CONFIANCE,
VOUS N'AUREZ PAS A LE REGRETTER

L'immense variété de nos assortiments et l'importance de nos rayons
vous permettent de faire vos achats

dans la même maison, dans le minimum de temps, aux meilleurs prix

ENVOI FRANCO DE CATALOGUES ET ECHANTILLONS - LIVRAISON PAR AUTOMOBILES DANS TOUTE LA REGION

